

CONVENTION DE PARTENARIAT

Afev - Intercom de la Vire au Noireau

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

814-29068799-20260924-D2026-9-7-13-DE

ENTRE :

Accusé certifié exécutoire

L'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV), sise 221 rue Lafayette, 75010 Paris, SIRET 390 322 055 00190, représentée par sa Présidente **Madame Clothilde GINER**, ci-après dénommée « Afev ».

ET :

L'Intercom de la Vire au Noireau, sise 20 rue d'Aignaux 14500 VIRE NORMANDIE, SIRET 200 068 799 00200, représentée par sa Présidente **Madame Catherine GOURNEY-LECONTE**, ci-après dénommée « Intercom »

PREAMBULE

L'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (Afev) mobilise, depuis 1991, des étudiants pour mener des actions de solidarité auprès d'enfants et d'adolescents des quartiers populaires. Elle propose différentes modalités d'engagement, en lien avec les territoires d'intervention. Celles-ci prennent la forme d'actions de bénévolat, de volontariat en service civique, de participation à une colocation à projet solidaires KAPS, de stages, de projets tuteurés... Ces actions répondent à différents enjeux tels que l'éducation, le logement et l'orientation. Elles visent à faire le lien entre les campus et les quartiers.

L'Afev promeut l'ouverture des établissements d'enseignement supérieur sur leur territoire et une intégration dans leurs projets des enjeux sociaux, culturels, économiques et environnementaux.

Sur le pôle de Caen, l'Afev mobilise chaque année environ 300 engagés, en majorité étudiants et qui peuvent notamment être bénévoles en accompagnant à la scolarité des élèves identifiés par les établissements scolaires et/ou éducatifs d'un territoire par le biais du Mentorat à Distance ou du Mentorat en présentiel ou domicile ou en lieux tiers.

La communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau compte la compétence « enseignement supérieur depuis le 1er janvier 2022.

Son champ d'action est le suivant : « soutien et accompagnement du développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante sur le territoire ».

Il se décline autour de trois axes d'intervention :

- soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche suivant les dispositions du code de l'éducation (L216-11 code de l'éducation) ;
- actions de développement, d'animation et de promotion ;
- soutien de la vie étudiante.

L'EPCI compte sur son territoire six établissements, cinq à Vire Normandie et un à Condé en Normandie, qui accueillent au total près de 450 étudiants.

Un campus connecté, lieu d'études de l'enseignement supérieur, complète l'offre de formations supérieures du territoire, en proposant de l'accompagnement gratuit pour les formations supérieures à distance.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les écoles Jean Moulin, Malraux et Mendès France, souhaitent encourager la mise en place d'un dispositif de mobilisation d'étudiants bénévoles en faveur du soutien à la scolarité des élèves, dans le cadre du Territoire Educatif Rural (TER).

L'intercom de Vire au Noireau souhaite proposer des terrains d'engagement aux étudiants du territoire afin de favoriser le développement de compétences transversales complémentaires à leurs cursus universitaires. Cette volonté rencontre celle de l'association de la Fondation Etudiante pour la Ville (Afev) qui, depuis plus de 30 ans, favorise l'implication d'étudiants dans des interventions sociales bénévoles notamment dans le domaine de l'accompagnement scolaire.

L'intervention de l'Afev dans les écoles Malraux, Jean Moulin et Pierre Mendès France a pour objet de promouvoir des actions d'accompagnement éducatif individuel, d'ouverture culturelle, d'activités liées à l'orientation et l'appropriation de l'outil numérique en direction de 18 enfants de CM2.

Article 1 - Objet de la convention

L'objet de la présente convention est de structurer les coopérations et de renforcer les synergies entre les deux Parties notamment autour des axes suivants :

- Favoriser l'engagement étudiant et la promotion de l'engagement
- Favoriser l'auto-évaluation des compétences acquises par l'engagement des bénévoles en utilisant la plateforme REEC
- Contribuer à faire émerger une communauté étudiante au cœur de laquelle l'Afev sera présente notamment ayant l'opportunité de participer à des temps de rassemblement et de rencontre

D'une manière plus transversale, les deux parties s'engagent à valoriser leur partenariat dans leurs actions de communication, via leurs différents canaux dont leur site web

Soucieuses que cette coopération se matérialise par les actions concrètes prévues à la présente convention, les parties s'engagent à entretenir un contact régulier afin de vérifier que lesdites actions sont bien réalisées, au-delà des actions de communication.

Article 2: Favoriser l'engagement étudiant

Afin de favoriser l'engagement étudiant et la valorisation des compétences acquises, les deux parties s'engagent à :

Pour l'Afev :

- répondre aux invitations de l'intercom et des établissements d'enseignement supérieur de l'agglomération pour rencontrer les étudiants et leur présenter l'association
- accompagner, sur sollicitation des établissements et des étudiants, des projets tutorés pour les étudiants engagés au sein de l'association
- assurer le recrutement et le suivi des bénévoles engagés dans le mentorat afin de répondre aux questions des étudiants
- Mettre en place l'accompagnement et la reconnaissance de l'engagement via la plateforme REEC

Pour l'Intercom :

- convier l'Afev à différents événements permettant de promouvoir les offres d'engagement de l'association.

- Si le recrutement des bénévoles reste la responsabilité de l'Afev, l'Intercom et les établissements d'enseignement supérieur s'engagent à l'aider dans ses démarches, en diffusant l'information auprès de son réseau et des acteurs locaux.
- Promouvoir toute action visant à la reconnaissance du bénévolat étudiant de solidarité.

Article 3 - Animation du partenariat

L'Intercom et l'Afev s'engagent à :

- Organiser la mise en place, le suivi et l'évaluation du dispositif notamment à travers un groupe de pilotage annuel qui réunira l'Afev, l'Intercom, et conviera les acteurs du TER et les directions des établissements scolaires impliqués ainsi toute personne jugée compétente par l'une ou l'autre des parties.
- Favoriser l'articulation des actions avec l'ensemble des acteurs présents sur le territoire communal, intercommunal ou départemental

Article 4 : Assurance

L'Afev met en place un système d'adhésion-assurance à destination des étudiants, afin de couvrir leur responsabilité dans le cadre de leurs interventions.

Article 5 : Formation

L'Afev organise un cycle de formations constitué de plusieurs modules pour les étudiants bénévoles. En fonction de la nature des actions et de la demande des partenaires, le contenu de ces modules peut être adapté.

Article 6 - Financement

L'action de mentorat proposée aux 3 écoles de Vire Normandie et aux étudiants du territoire intercommunal de la Vire au Noireau est financée par le territoire éducatif rural, le plan mentorat et le FSE+

Article 7 - Modification de la convention

La présente convention pourra être complétée et amendée par voie d'avenants signés entre les deux parties.

Article 8 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une période d'une année scolaire/universitaire, du 1^{er} septembre au 2 juillet 2026, renouvelable tacitement deux fois, soit trois ans au total.

Article 14 - Résiliation

Chacun des co-contractants se réserve le droit de dénoncer à tout moment la présente convention après en avoir informé l'autre partie au minimum 3 mois à l'avance. Dans ce cas, toutes les actions pédagogiques engagées avant la date de résiliation devront être menées à leur terme.



Cofinancé par
l'Union européenne

Litiges :

En cas de différend survenant entre les parties s'agissant de la mise en œuvre de convention, celles-ci s'efforceront de trouver une solution amiable.

Fait à VIRE NORMANDIE, le

Mme Clothilde GINER,

Présidente de l'Afev,

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE

Présidente de l'Intercom de la Vire
au Noireau